

Section Inspection

## ATTESTATION D'ACCREDITATION

### ACCREDITATION CERTIFICATE

**N° 3-025 rév. 6**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**CABINET KUPIEC ET DEBERGH**  
**Immeuble Le Monnet Paris Nord 2-BP 56278**  
**9 allée des Impressionnistes-VILLEPINTE**  
**95958 ROISSY CH.DE GAULLE CEDEX**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020 : mars 2005**

*fulfils the requirements of the standard :*

et aux règles d'application du Cofrac

*and Cofrac rules of application*

en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*

pour les activités de / *for the activities of :*

**ÉLECTROMÉCANIQUE / ELECTROMECHANICS**

**ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY**

précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *precisely described in the following technical annex :*

**3-025-1 Rév. 6**

et réalisées par un ou plusieurs des Site(s) listés dans cette annexe technique.

*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Date de prise d'effet / *Granting date : 01/09/2011*

Date de fin de validité / *Expiry date : 30/09/2014*

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Responsable de Section,  
*The Section Manager,*

**Carole TOUSSAINT**

Cette attestation annule et remplace l'attestation N°3-025 Rév. 5. *This certificate cancels and replaces the certificate N°3-025 Rév. 5.*  
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 37 rue de Lyon - 75012 Paris

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00023

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Section Inspection

**ANNEXE TECHNIQUE****N°3-025-1 Rév. 6**

Organisme d'inspection accrédité :

**CABINET KUPIEC ET DEBERGH**  
**Immeuble Le Monnet Paris Nord 2-BP 56278**  
**9 allée des Impressionnistes-VILLEPINTE**  
**95958 ROISSY CH.DE GAULLE CEDEX**

**PORTEE D'ACCREDITATION****N°1 - ÉLECTRICITÉ**

<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
<b>1.1 - Installations Électriques</b>	
<p><b>1.1.2 - Vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifications initiales</li> <li>• Vérifications périodiques</li> <li>• Vérifications sur mise en demeure</li> </ul>	<p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application</p> <p>Arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et aux modalités d'agrément des personnes ou organismes pour la vérification des installations électriques</p> <p>Arrêté du 10 octobre 2000 fixant la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs ainsi que le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications</p>

<p><b>1.1.3 - Vérifications techniques réglementaire en phase conception/construction et sur mise en demeure des installations électriques au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ERP</li> </ul>	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles EL, EC)</p> <p>Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Code du Travail (articles R4215-1 à R4215-3)</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p>
<p><b>1.1.4 - Vérifications techniques réglementaire en phase exploitation et sur mise en demeure des installations électriques au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ERP</li> </ul>	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles EL, EC)</p> <p>Code du Travail (articles R4215-1 à R4215-3)</p> <p>Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p>
<p><b>1.1.6 - Inspections réalisées dans un cadre autre que réglementaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspections d'installations d'éclairage public</li> </ul>	<p>NF C 17-200 Installations d'éclairage extérieur - Règles</p> <p>-</p>

<b>N°2 - ÉLECTROMÉCANIQUE</b>	
<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
<b>2.1 - Équipements de travail</b>	
<p><b>2.1.2 - Vérification de l'état de conformité d'équipements de travail sur demande de l'inspection du travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements de travail destinés au levage</li>   <li>• Echafaudages</li> </ul>	<p>Code du Travail articles R.4722-5 et R.4722-6</p> <p>Arrêté du 22 octobre 2009 relatif aux modalités de réalisation des vérifications de l'état de conformité des équipements de travail à la demande de l'inspection du travail ainsi qu'aux conditions et modalités d'accréditation des organismes chargés de ces vérifications</p> <p>Circulaire DRT n°99-7 du 15 juin 1999</p> <p>Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005</p> <p>Circulaire DRT n°2005-08 du 27 juin 2005</p> <p>Circulaire DGT n°2010-01 du 04 février 2010</p> <p>Notes techniques applicables</p> <p>Autres référentiels techniques applicables conformément au pt.8 de l'annexe 1 de l'arrêté du 22 octobre 2009</p> <p>Guide pour l'application de la directive "machine" 2006/42/CE</p>
<p><b>2.1.3 - Vérification générales périodiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appareils et accessoires de levage</li>   <li>• Echafaudages</li> </ul>	<p>Code du Travail (article R4323-23)</p> <p>Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage</p> <p>Arrêté du 30 novembre 2001 fixant les conditions de vérification des équipements de travail utilisés pour le levage de charges, l'élévation de postes de travail ou le transport en élévation de personne (ET-2-A, art. 9, § 1, § 3 et § 6)</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs et les monte-charges ainsi que sur les élévateurs de personnes n'exédant pas une vitesse de 0,15 m/s, installés à demeure, et modifiant l'arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail</p>



## Section Inspection

<b>Liste de(s) Site(s) concerné(s) par l'accréditation octroyée</b>
---

SITE	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIE
AULNAY SOUS BOIS	Garonor - Bât 13 - Entrée A B. P. 532 93619 AULNAY SOUS BOIS CEDEX	01.45.91.20.43	01.48.65.97.70
VITROLLES	3 rue de Stockholm ZI Les Estroublans 13127 VITROLLES	04 42 09 47 38	04 42 89 40 33

Date de prise d'effet : **01/09/2011**

La Responsable de Section  
*The Section Manager*

**Carole TOUSSAINT**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-025-1 Rév. 5.

Comité Français d'Accréditation - 37 rue de Lyon - 75012 Paris Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00023 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--